



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 26/02/2026

Date d'affichage : 26/02/2026

*DELIBERATION N° 017/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Carole CARTON
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Jacqueline KEILING donne pouvoir à François RALLO
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Jean PEZIN
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Robert TARDA
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Jordi DELCLOS
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Yannick CALLAREC
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Absent excusé : Richard VENDRELL

Secrétaire de séance : Joseph CASCALES

OBJET : Approbation de l'avenant n° 2 relatif à un reliquat de 5 194,58 € au titre d'un fonds de concours 2019 (seconde part) non consommé et reporté pour l'opération d'acquisition d'un véhicule électrique de la flotte communale.

M. Cosme Dilmé, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle à l'assemblée que, par convention du 19/11/2020, la CU PMM a attribué un fonds de concours de 8 863,50 € à la commune pour des travaux d'extension du système de vidéoprotection au titre du fonds de concours 2018 (seconde part).

Il ajoute que, par avenant du 29/03/21, ce montant a été augmenté jusqu'à 78 088,50 € incluant le fonds de concours précité de 8 863,50 € et les fonds de concours 2019 (1^{ère} et seconde part) de 34 612,50 € chacun, soit un total de fonds de concours affecté à l'opération d'extension du système de vidéoprotection de 78 088,50 € pour des dépenses prévisionnelles de 157 843,13 € HT.

Or, M Cosme Dilmé signale que cette opération a été réalisée à moindre coût (147 343,13€ HT) et il reste donc un reliquat de 5 194,58 € de fonds de concours non consommé.

Puis, M. Cosme Dilmé indique que la ville a acquis en 2026 un véhicule électrique pour sa flotte d'un montant de 21 665 € HT et il propose au conseil, d'une part, d'affecter le solde susdit de 5 194,58 € pour cet achat, soit 23,98 % du coût du véhicule, d'autre part, d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 2 joint à la présente délibération.

La « commission finances » qui s'est réunie le 24/02/26 a donné un avis favorable à l'unanimité sur cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** d'affecter le solde susdit de 5 194,58 € au titre d'un fonds de concours 2019 (seconde part) non consommé pour l'achat d'un véhicule électrique communal d'un montant de 21 665 € ;

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n° 2 joint à la présente délibération, ainsi que toute pièce utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : - 9 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260304-del-017-2026-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026